

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 31 JANVIER 2024**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**URGANIZAZIONE DI U CULLOCCHIU 2024 CENTRI PÈ A  
SALUTE SESSUALE**

**ORGANISATION DU COLLOQUE 2024 CENTRES DE  
SANTÉ SEXUELLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Centres de santé sexuelle (C2S) sont des lieux d'accueil, d'écoute et de parole, individuels ou collectifs ouverts à tous. Ils permettent des échanges sur la vie relationnelle, amoureuse, affective et sexuelle, mais aussi de s'informer sur la contraception, les interruptions volontaires de grossesse et les infections sexuellement transmissibles.

Ce sont aussi des lieux de consultations gynécologique pour les mineurs et les non-assurés sociaux.

Dans les C2S, les usagers bénéficient d'examens médicaux, de prescription de contraception et de contraception d'urgence, d'interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses - et ce jusqu'à 7 semaines de grossesse -, de dépistages, de traitements de première urgence pour les infections sexuellement transmissibles.

Une des missions prioritaires des centres est la prévention en matière de santé sexuelle. Dans ce cadre, des équipes pluridisciplinaires interviennent dans les établissements scolaires mais aussi dans les centres sociaux, les instituts spécialisés ou encore les associations.

Les C2S participent à des actions organisées par différents partenaires.

Par ailleurs, ils organisent chaque année un colloque sur une thématique ciblée en lien avec leurs missions. Ce type de rencontre permet de mettre en lien les différents acteurs de terrain et permet de bénéficier de l'intervention de personnalités qui apportent leur expertise et leur expérience sur les problématiques choisies.

Pour l'édition 2024, les C2S souhaitent, comme l'année dernière, s'appuyer sur les représentations des adolescents pour créer avec eux des campagnes de prévention. Ils ambitionnent ainsi de répondre de manière pertinente à leurs préoccupations dans une approche globale et positive de promotion de la santé sexuelle.

Le thème de cette année est :

### **Égalité filles/garçons en matière de santé sexuelle : qu'en disent les jeunes ?**

Comme chaque année depuis trois ans, le colloque est associé au lancement des semaines de la santé sexuelle inscrite dans la feuille de route de la stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024 dont les quatre priorités sont :

- la prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux,
- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,

- la nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins,
- l'innovation.

La journée des C2S est prévue le jeudi 18 avril à CORTI. Quant aux semaines de la santé sexuelle, selon le calendrier ministériel, elles débuteront fin mai. A cette occasion, de nombreux événements seront organisés sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS), le comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience acquise (COREVIH), et l'équipe nationale d'intervention en prévention et santé (ENIPSE).

Les dépenses correspondantes, prévues au budget annuel de l'exercice de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire pour un montant total maximum de 25 000 €, concerneront la rémunération des intervenants, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants, l'achat d'objets publicitaires ainsi que la location de salles.

Les dépenses seront imputées au programme 5214, chapitre 934, fonction 412, compte 6185, intitulé « frais de colloques et de séminaires », et ont été affectées par arrêté n° 23/878 CE du 5 décembre 2023.

Des recettes d'un montant de 25 000 € seront encaissées via un conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'organisation de l'ensemble des événements et activités ;
- d'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'organisation des événements et activités ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.